



Mairie
08000 WARCQ
03.24.56.01.62
warcq@orange.fr
www.warcq.fr

ARRÊTÉ N° 21 - 2023

Arrêté de circulation et de stationnement Chemin du Château d'eau

Travaux de terrassement pour la pose de coffrets

Le Maire de WARCQ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L2212-5, et L 2213-1 à L 2213-6 relatifs au pouvoir de Police, de la Circulation et du stationnement.

Vu l'article R 225 du Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise E2L, ZI de Tavannes, 55100 VERDUN, en date du 6 janvier 2023, concernant des travaux de terrassement en vue de la pose de coffrets, pour le compte d'ENEDIS, Chemin du Château d'eau,

Considérant que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTÉ

Article 1 : Les restrictions de circulation et de stationnement, situées dans l'agglomération de la Commune de WARCQ énoncées dans les articles ci-dessous, prendront effet :

Du vendredi 20 janvier 2023 à 8h00, jusqu'à la fin de travaux.

Article 2 : Dans le cadre des travaux de terrassement, un empiètement sur chaussée sera effectué par l'entreprise, Chemin du Château d'eau, sur la section affectée par les travaux.

Article 3 : La circulation des véhicules, à l'approche de la zone de travaux, s'effectuera en alternat, sur demi-chaussée, et sera limitée à 30 km/h.

Article 4 : Le stationnement sera également interdit, sur les accotements, de chaque côté de la chaussée, au droit des travaux.

Article 5 : Les panneaux de signalisation matérialisant cette réglementation seront mis en place par l'entreprise E2L.

Article 6 : Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur l'agent de Police Municipale, et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

*Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique des Ardennes,
Monsieur l'agent de Police Municipale,
Monsieur le Responsable du Services du SAMU,
Monsieur le Directeur du SDIS.*

Fait en Mairie de WARCQ, le 12 janvier 2023.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.